Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260409-DCM2026_046-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 22
Votants : 23
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
2 avril 2026

Date de la publication :
2 avril 2026

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	1

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Florian SALMON, Maire**, après convocation en date du **2 avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme FRESNE - M. GÉHANNIN - Mme ANGÉLIQUE - M. PIVETTE
Conseillers municipaux : M. CHEMINANT - M. LIGER - M. CORBIN - Mme JAMAULT - M. PAPINEAU - Mme CHEMIN S. - M. PARIS - M. CHESNEAU - Mme VIGOUROUX QUIOC – Mme MANCEAU - Mme NICOU - Mme GARDAN - Mme MÉRET - Mme CHEMIN É. - M. PETIT - Mme ASCOËT - M. TOREL

Excusé(es) : M. GARDAN (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Madame **Annie FRESNE** est désignée secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/046 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE ET DEFENSE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;
Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative qui définit le rôle du correspondant défense dans une volonté d'associer pleinement les citoyens aux questions de défense, et de développer le lien armée-Nation grâce à des actions de proximité ;
Considérant que l'Etat incite les collectivités territoriales à nommer un Élu Correspondant Sécurité Routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité ;

M. le Maire propose de désigner M. Hervé CORBIN en tant que Correspondant Sécurité Routière et Correspondant Défense.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (23 votants / 22 pour - 1 abstention : M. Corbin) :

- **DESIGNE M. Hervé CORBIN en tant que Correspondant Sécurité Routière et Correspondant Défense.**

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 09/04/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Florian SALMON